









aux services d'avoir plus de flexibilité, de créativité dans l'organisation des accompagnements mobiles sont des incontournables pour atteindre toutes ces personnes que nous appelons les « invisibles ».

Les freins à cet accompagnement peuvent être divers : institutionnels, professionnels, individuels, financiers. Ces nouvelles formes d'accompagnement peuvent souffrir d'un manque de reconnaissance, de légitimité ; être pas ou peu inscrites dans les missions ; se heurter à la rigidité du cadre institutionnel, à l'importance de la culture du bureau. Bien souvent, le travail au sein des murs de l'institution reste rassurant pour le professionnel, lui permettant de rester dans sa « zone de confort » et d'habitude. L'accompagnement « hors des murs » peut parfois être considéré comme une mise en danger personnelle, une peur d'authenticité ainsi qu'une crainte de perdre un lien et de sa différence génère un inconfort et un sentiment d'isolement du professionnel.

Les contraintes logistiques constituent également des freins, et ce en termes de moyens financiers et matériels : moyens de locomotion mis à la disposition par l'institution, gratuité des transports en commun, etc. L'accompagnement au plus près de la personne nécessite de « dégager » le temps nécessaire pour les professionnels ainsi que la reconnaissance pour ce temps de travail « hors des murs » des institutions. Enfin, il n'est pas toujours évident de s'arrêter pour prendre le temps de réfléchir sur notre pratique professionnelle, et donc, de la modifier.

Pour que les professionnels puissent consacrer du temps pour repenser leurs pratiques, il est important qu'ils obtiennent la reconnaissance et les moyens de la part de leurs institutions. Ces remises en question permettront d'apporter du changement et une amélioration de l'accès aux droits, aux soins et aux dispositifs existants. Elles favoriseront la rencontre et l'échange. Le changement de lieu d'intervention permettra l'émergence d'une parole et une posture différente de la part de la personne et du professionnel. Les lieux de rencontre pourront ainsi se diversifier en tenant compte des souhaits et besoins de la personne – services, domicile, lieux neutres (parcs, cafés, musées, etc.), squats – ceux-ci n'étant plus, d'emblée, imposés à la personne.

Pour ce faire, il est essentiel d'obtenir la reconnaissance de cet accompagnement par les pouvoirs publics et les employeurs en les impliquant dès le départ dans la réflexion de ces nouveaux dispositifs d'intervention. Cette réflexion sera également portée par les équipes et le réseau en créant une culture de la rencontre. Le principe de « l'aller-vers » peut être porté par tous les professionnels, quelle que soit leur formation, en respectant le principe du libre choix de l'intervention. Le cadre institutionnel pourra ainsi devenir plus souple et modulable en fonction de la nécessité ou non d'intervenir dans de nouveaux lieux définis par les besoins des personnes.

Les pratiques d'« outreach » devront aussi davantage être intégrées dans les cursus académiques/scolaires.